

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Petite enfance – Etablissements d'accueil du jeune enfant - Renouvellement de la participation financière départementale : Convention avec le Département de la Côte d'Or**

Madame BATAILLE expose :

La convention passée entre le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon, concernant la participation financière au fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants, a été conclue à compter du 1er janvier 2021, et cessera de produire ses effets le 31 mars 2022.

Il est donc proposé de signer avec le Département de la Côte d'Or, une nouvelle convention d'une année, dans les mêmes conditions que précédemment votées lors de l'assemblée délibérante du conseil départemental, le 13 décembre 2021, à savoir 1 € par heure réalisée :

- pour les enfants porteurs de handicap : enfants bénéficiant soit d'une orientation par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, soit d'une aide d'un Centre d'Action Médico Sociale Précoce, soit d'un suivi par un service de pédopsychiatrie ;

- pour les enfants dont les parents bénéficient d'un minima social : Revenu de Solidarité Active socle et activité, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité.

L'aide est versée en une seule fois l'année N+1 sur la base de justificatifs à fournir et est perçue par la Ville, tant pour les structures dont elle est gestionnaire que pour celles où elle a acquis des places, notamment auprès de gestionnaires privés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet de convention à conclure entre le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des notifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**